

CTA VDU du 28/03/22 SUPPRESSIONS DES POSTES ADMINISTRATIFS RENTRÉE 2022-2023

Un CTA « éclair » s'est réuni à nouveau le 28/03/2022 pour permettre à l'employeur de représenter un nouveau projet. Depuis plusieurs années pour les mesures d'emplois administratifs, l'**employeur** ne cesse de présenter le même projet sans aucune modification est-ce malgré les remontées d'informations transmises en amont de ce CTA VDU tant par A&I UNSA que par les chef.fe.s. d'établissement. L'**UNSA Éducation** a voté **CONTRE**.

SUPPRESSIONS EN EPLE (BOP 141)

Dép.	Etablissement	Mesure(s) proposée(s)	Observation(s)
008	Collège Raucourt, Raucourt et Flaba	-1 B	Mesure de carte
008	Collège Jules Ferry, Bogny sur Meuse	- 0.5 C	Mesure de carte
008	Collège Elisabeth de Nassau	- 0.5 C	Poste vacant
008	Collège Les Deux Vallées, Monthermé	- 0.5 C	Mesure de carte
008	Collège Georges Sand, Revin	- 0.5 C	Poste vacant
008	Lycée Verlaine, Rethel	+ 1 B	-
010	Collège Julien Régnier, Brienne le Château	- 0.5 C	Mesure de carte
010	Collège Pierre Brossolette, La Chapelle Saint Luc	-1 C +1 B	Transformation d'un poste de cat. C en cat. B Mesure de carte
010	Collège D'Othe et Vanne, Aix en Othe	- 0.5 C	Poste vacant
051	Clinique des soins et d'Etudes, Vitry le François	-1 B	Poste vacant
051	Collège Thibaud de Champagne, Fismes	-0.5 C	Poste vacant
052	Collège Diderot, Langres	-1 C	Mesure de carte
052	Collège René Rollin, Chevillon	-0.5 C	Mesure de carte
052	Collège Jean Renoir, Montier en Der	-0.5 C	Mesure de carte
052	Collège Jouffroy d'Abbans, Doulaincourt-Saincourt	-0.5 C	Poste vacant

Pour information, lors du [CTA* du 16/03/2022](#), M. le Recteur avait présenté le projet des mesures d'emplois administratifs pour la rentrée 2022/2023 au point 2C de l'ordre du jour. Au préalable, [une déclaration liminaire](#) de l'**UNSA Éducation** avait été lue.

L'**employeur** avait annoncé **10 suppressions**, dont 7 pour les EPLE (BOP 141) et 3 pour les services académiques (BOP 214).

Le **représentant administratif d'A&I UNSA***, [syndicat majoritaire](#), avait fermement déploré la perte de ces emplois et a une nouvelle fois indiqué les conséquences désastreuses qu'allaient engendrées ces suppressions sur les collègues déjà bien touchés et affaiblis par le contexte de crise sanitaire et les précédentes suppressions. **En 5 ans (rentrée 2018 à rentrée 2022)** c'est plus de **63 postes** qui auront été supprimés. L'**UNSA Éducation** dont fait partie **A&I UNSA** n'a pas cessé de prévenir l'employeur sur l'état de santé des collègues lors des instances, groupes de travail et échanges entérinés dans les comptes rendus et déclarations liminaires (à consulter sur notre site <http://www.aeti-ac-reims.com/>).

L'**UNSA Éducation** avait voté **CONTRE** le projet et l'**UNSA Éducation** est intervenue à plusieurs reprises (Voir les débats [ICI](#))

GT : Le **syndicat A&I UNSA*** avait participé au [groupe de travail du 25/02/2022 sur les mesures d'emplois administratifs en EPLE](#). (voir [CR ICI](#)) [Une déclaration liminaire](#) a été lue pour dénoncer les suppressions dans les structures ([DL ICI](#)).

BAREME : Le **syndicat A&I UNSA** avait [obtenu de l'employeur](#), suite à son [courrier SA du 03-12-2021](#) la mise en place [d'un GT le 27-01-2022](#) pour revoir le barème EPLE. [Une déclaration liminaire](#) a été lue.

Le **syndicat A&I UNSA** est intervenu [au CTA du 19/01/2022](#) suite à l'annonce de la répartition des moyens dans l'académie ([CR et DL ICI](#)) après avoir été dictée par [le CTMEN de décembre 2021](#).

SUPPRESSIONS EN SERVICES ACADÉMIQUES (BOP 214)

L'**employeur** avait informé de la suppression de **3 emplois** dans les services académiques. Il y aura un CTS extraordinaire le 08/04/2022 où sera traité ce dossier.

Le **syndicat A&I UNSA** [avait écrit le 09/03/2022 à M. le Recteur](#) pour que soit programmé un prochain groupe de travail sur les mesures d'emplois dans les services académiques. L'**employeur** a confirmé la mise en place d'un GT le 01/04/2022.

Le **syndicat A&I UNSA***, faisant partie de la fédération, participera d'ores et déjà à ce prochain GT et invite les collègues à lui faire part anonymement de leurs remarques via l'adresse courriel de la section aeti-reims@aeti-unsas.org.

*La fédération **UNSA Éducation** a obtenu 4 sièges au [Comité Technique Académique \(CTA\)](#) suite [aux élections professionnelles de 2018](#). Elle est la seule à avoir un personnel administratif [du syndicat majoritaire](#) parmi ses représentants dans les plus hautes instances académiques ([CTA](#) et [CHSCTA](#)).

A&I UNSA REIMS vous accompagne, reste à votre disposition et à votre écoute : <http://www.aeti-ac-reims.com/contact> ou aeti-reims@aeti-unsas.org
 LE SYNDICAT A&I UNSA (EN VIDEO) : <http://www.aeti-ac-reims.com/2021/03/a-i-unsas-c-est-quoi.html>
 POURQUOI ADHÉRER (EN VIDEO) : <http://www.aeti-ac-reims.com/2021/03/5-raisons-en-video-pour-adherer-a-i-unsas.html>
 ADHÉSION 2021/2022 : <http://www.aeti-ac-reims.com/2022/03/adherez-a-i-unsas-21-22.html>